



VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

4 avenue de Paris
 94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 500.0 (cinq cents virgule zéro) euros représentant les versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée : A.S. PRO, SASU en formation dont le siège social sera situé à 3 Rue Camille Claudel Le Clos Mireio Villa 46 26200 MONTEILIMAR FRANCE ; et
- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 12/03/2024.
- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Andre Wilhelm Francois Sitarz la somme de 500.0 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 08/09/2024 et sera caduc par la suite.

Fait à Vincennes

Le

13 MARS 2024

Me Antoine BASSOT



Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*

A.S. PRO

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : Le Clos Mireio - Villa 46

3 rue Camille Claudel

26200 MONTELIMAR

ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS

Identité ou désignation des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions	Montant des versements effectués
André SITARZ Le Clos Mireio Villa 46 3 rue Camille Claudel 26200 MONTELIMAR	50	500 EUROS	500 EUROS
Total	50	500 EUROS	500 EUROS

Le présent état qui constate la souscription de 50 actions de la société ainsi que le versement de la somme de 500 euros correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur André SITARZ Président.

Fait à MONTELIMAR

Le 19 mars 2024

André SITARZ

